

DANGERS NATURELS	FICHE
CARTES DES DANGERS NATURELS (CDN)	ALL-19

Définition

Les cartes des dangers naturels (CDN) concernent les aléas d'inondations, de laves torrentielles, de glissements de terrain spontanés, de glissements de terrain permanents, de chutes de pierres et blocs, d'effondrements et d'avalanches.

Les cartes de dangers naturels qualifient le niveau de danger par aléa en fonction de l'intensité et de la récurrence des événements potentiels. Les niveaux se déclinent selon 5 degrés de dangers et 10 classes de dangers, repris dans une matrice officielle. Les degrés de dangers usités sont les suivants : élevé (rouge), moyen (bleu, bleu clair si l'intensité est faible), faible (jaune), imprévisible/extrême (hachuré jaune et blanc) et nul (blanc).

Emprise

Les cartes des dangers naturels (CDN) s'inscrivent dans les périmètres de dangers naturels (PDN), c'est-à-dire dans l'ensemble de la zone à bâtir et des objets hors de celle-ci présentant des enjeux ou un intérêt particulier.

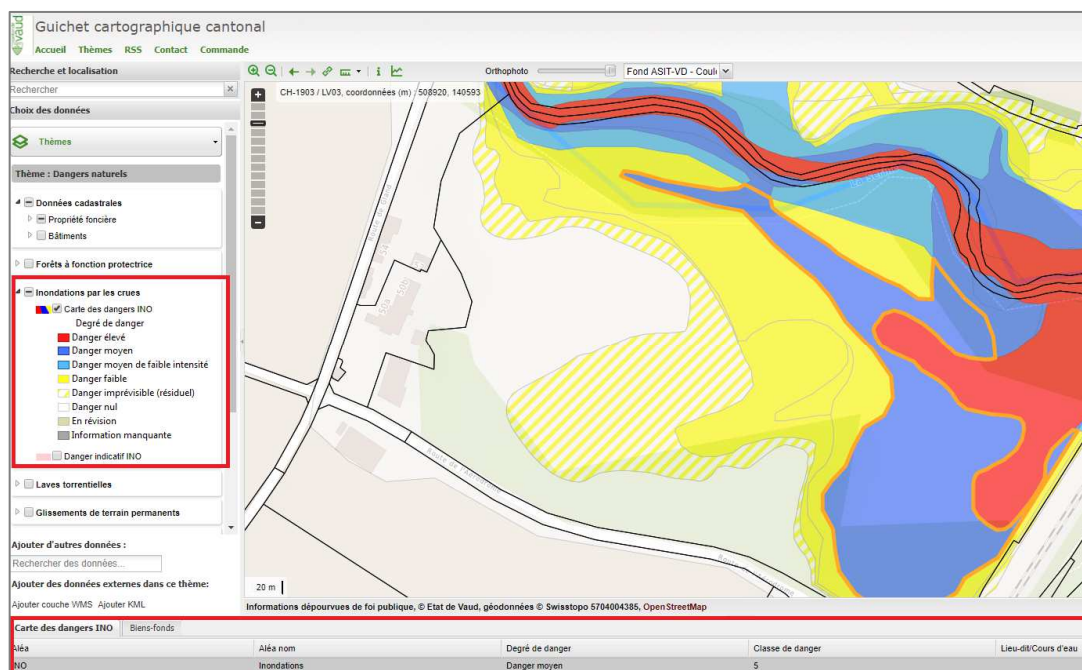
Utilisation

Les cartes des dangers naturels (CDN) sont les données de base les plus récentes. Si aucune carte de danger naturel n'existe, il faut se référer aux cartes indicatives des dangers naturels.

Lecture et marche à suivre pour chaque aléa (pour un secteur ou en un point donné)

- Présence de **danger élevé (Rouge, R)**, **moyen (bleu, B)**, **faible (jaune, J)** ou imprévisible (H, hachuré jaune et blanc) : toute demande d'autorisation de construire fera l'objet d'une autorisation spéciale délivrée par l'ECA. La bonne prise en compte des risques potentiels doit être justifiée. Des mesures de protection peuvent être demandées,
- Présence de danger nul (blanc, W) : le danger est exclu, aucune mesure ne sera demandée,
- Présence d'un périmètre de dangers Z « en révision » : le canton se tient à disposition pour renseigner les personnes intéressées sur la nature de la révision en cours,
- Aucune carte de danger naturel n'a été réalisée : se référer à la carte indicative de danger naturel.

Exemple pour le secteur sélectionné (contour orange)



DANGERS NATURELS	FICHE
CARTES DES DANGERS NATURELS (CDN)	ALL-19

Dans l'exemple ci-dessus, seule la carte de danger d'inondation par les crues est activée.

Le secteur sélectionné est exposé à du danger de degré moyen d'inondation de classe 5 (bleu foncé). D'après la matrice des dangers correspondante (Cf. Vade-mecum page 30), il s'agit d'un danger d'intensité moyenne avec un temps de retour estimé entre 30 et 100 ans.

Pour tout projet dans ce secteur, la bonne prise en compte du risque d'inondation doit être justifiée. Des mesures de protection pourront être demandées.

Le procédé est à répéter pour chaque aléa détecté par la carte synthétique des dangers naturels. Si un aléa géologique est détecté, vérifier la présence ou non d'une carte avec mesures (CAM).

Documents de référence disponibles sous <https://www.vd.ch/themes/environnement/dangers-naturels/documentation/>:

- Vade-mecum, 2014
- Guide de lecture du guichet cartographique cantonal, thème « dangers naturels », 2018